



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 445-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 235-95 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE EN LIEN AUX CHANGEMENTS APPORTÉS AUX LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

Adoption du règlement 445-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95 afin de modifier le plan de zonage en lien aux changements apportés aux limites de la zone agricole.

Le Conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 445-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95 afin de modifier le plan de zonage en lien aux changements apportés aux limites de la zone agricole.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 4^e jour du mois de mai 2023.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 4 mai 2023 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de mai 2023.


Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier